

Mairie LE MAS



Compte-rendu du Conseil municipal du 14/07/2016

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le 14 juillet 2016 à 10 h. Tous les conseillers en exercice étaient présents. Ils avaient été convoqués par écrit le 06/07/16. Mme Claire Dely est nommée secrétaire de séance.

(2016/DEL/29) Acquisition parcelle A910

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de rapporter la délibération 2016/DEL/26 concernant l'acquisition de la parcelle A910 dans la mesure où le propriétaire n'a pas donné suite à son offre.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/30) Vente Solomas : précisions

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition des parcelles A48 et A49 par délibération 2015-DEL-45 du 12/09/2015. La vente a été réalisée pour 1 euro mais la délibération ne mentionnait pas que les frais liés à cette vente étaient à la charge de la commune, ce qu'il convient de préciser pour une nouvelle délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/31) Instauration du droit de préemption urbain

Vu l'article L.124-1 du Code de l'urbanisme, vu les articles L.211-1 et suivants, et R.211-2 et suivants du Code de l'urbanisme, vu la délibération en date du 29/09/2010 par laquelle le Conseil a approuvé la carte communale,

Considérant que la commune doit réaliser plusieurs équipements ou opérations d'aménagement,

Considérant que ces projets nécessitent l'instauration du droit de préemption urbain sur toutes les zones délimitées par le plan périmétral annexé à la délibération,

Considérant que l'instauration de ce droit de préemption urbain sur 8 zones, lequel permet notamment la constitution de réserves foncières sera utile à la commune du Mas pour : le développement des loisirs et du tourisme, l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques dans leur diversité, les réalisations d'équipements et d'aménagements collectifs, publics et d'intérêt général, la lutte contre l'insalubrité, la réalisation d'équipements collectifs, sportifs et culturels, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti, notamment les espaces naturels.

Zone 1 : La Serre : organisation de jardins partagés

Zone 2 : Le Bès 1 : organisation de jardins partagés

Zone 3 : Le Bès 2 : organisation de jardins partagés

Zone 4 : Les Sausses : création d'un local technique, de logements locatifs, de toilettes publiques, parkings.

Zone 5 : le Village : création de logements locatifs, emplacements parking, aménagement zone de sécurité pour piétons, réalisation d'un bâtiment administratif, création d'une salle communale polyvalente, aménagement de préaux, création d'un lieu culturel.

Zone 6 : Le Moulin : réalisation d'un espace vert.

Zone 7 : Les Tardons : réalisation d'un local technique, de logements locatifs, assainissement collectif

Zone 8 : La Clue : réalisation d'un local technique, de logements locatifs.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/32) Prix broyage des végétaux

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un broyeur professionnel mobile (sur chassis) permettant de traiter les branches coupées dans le cadre de l'entretien des parcelles publiques. Il propose de mettre à disposition cet outil ainsi que le personnel formé pour une utilisation sur site (limite communale) avec une participation de 15 € l'heure – toute heure commencée étant dûe- (coût correspondant à la l'heure de travail de l'employé, le déplacement, l'essence et l'amortissement du matériel). Les Massois doivent prendre rendez-vous auprès de la mairie pour bénéficier de ce service.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/33) SPANC : contrat Lyonnaise des Eaux

Dans le cadre du SPANC et afin de poursuivre le contrôle obligatoire des installations conformément à l'arrêté du 27/04/2012, il convient de renouveler le contrat de prestations de services passé en 2012 (délibération n°39 du 17/08/12) avec La Lyonnaise des Eaux, arrivé à expiration. Entre 2012 et fin 2015, le prestataire a réalisé le contrôle de 85 installations individuelles sur la commune sur les 120 identifiées. A l'occasion de ce renouvellement, la rémunération au titre du contrôle diagnostique ou lors d'une vente, la rémunération au titre du contrôle d'implantation et de bonne exécution des installations

neuves ou réhabilitées, est fixée à 140 euros TTC. Pour le contrôle diagnostic obligatoire, la commune a effectué de nombreux rappels auprès des propriétaires depuis 4 ans. La facturation passe de 99,39 euros à 140 euros, soit une augmentation de 41%. Le Conseil précise par ailleurs que cette redevance peut être doublée pour les propriétaires qui ne coopèrent pas avec le SPANC à la date du 31/12/16.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/34) Indemnité Comptable du Trésor

Par une délibération du 18 septembre 2004, le conseil municipal avait décidé d'allouer l'indemnité de conseil au Receveur Municipal à taux plein. Lorsqu'il y a changement de comptable ou renouvellement de l'assemblée délibérante, le conseil municipal doit à nouveau délibérer (art.3 de l'arrêté du 16/12/83 en application des dispositions de l'art.97 de la loi 82/213 du 2/03/82 et du décret 82/979 du 19/11/82). Ceci ayant été fait, la décision est prise d'allouer à Monsieur Christian Karekinian, receveur municipal, l'indemnité de Conseil à taux plein à compter du 1er avril 2016.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/35) Opération « Voisins vigilants »

Le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place l'opération « Voisins vigilants » qui comprend l'installation de panneaux de signalisation à l'entrée des zones urbanisées de la commune, la désignation d'un référent coordinateur, la réalisation d'autocollants à placer sur les boîtes aux lettres indiquant que le propriétaire fait partie du dispositif communal. Dans le cadre de cette initiative, les propriétaires intégrés au dispositif bénéficieront d'un numéro de téléphone à utiliser pour tout signalement. Le référent, en fonction de l'information donnée, décidera des mesures à prendre : intervention immédiate ou différée d'un agent ou d'un élu de la commune, appel des forces de gendarmerie ou des services publics concernés. L'usage d'une signalétique permet de rendre visible de dispositif de vigilance et de limiter les risques de vandalisme. Il convient de prévoir une nouvelle recette pour la régie communale liée à la vente des autocollants. En l'espèce, le Maire propose d'autoriser la régie à percevoir un montant de 2 euros pour chaque autocollant vendu dans le cadre de la campagne « Voisins vigilants ».

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

-Renégociation des contrats : dans le cadre de la recherche d'une optimisation des dépenses de fonctionnement, le Maire a souhaité une renégociation des contrats en cours. Ainsi, nous avons demandé à Groupama de revoir sa proposition tarifaire pour une couverture assurance équivalente. Les négociations permettent de constater une baisse de 14%. Nous avons réalisé la même démarche auprès de Toshiba, fournisseur du télécopieur. Le fabricant nous propose un contrat en baisse de 20%. Il convient désormais de travailler à la révision du budget des frais de télécommunication.

-Journée citoyenne : Les Massois se sont mobilisés à la demande de l'Association de Défense de l'environnement (ADECM) et de la Mairie pour une journée citoyenne de nettoyage de la bergerie communale. En séjour au Mas, les scouts de Nice se sont joints aux bénévoles pour cette opération de grande envergure. Au programme : désherbage du terrain d'un hectare non entretenu depuis plusieurs années, nettoyage de l'écurie de 150m², enlèvement d'ordures et divers mobiliers ou outils inutilisables cumulés par l'agriculteur qui a occupé les lieux durant six ans. Grâce à l'entreprise CNB-TP qui a mis à disposition une benne, plus de 30m³ ont été enlevés et transférés vers l'espace des encombrants de la commune. Une seconde journée est déjà programmée le 16 juillet à partir de 7h30 pour remettre en état le local de vente, le laboratoire et les zones de stockage qui représentent une superficie de 100m².

-Restauration tableaux de l'église Saint-Arnoux : les travaux ont été confiés à l'Atelier du Tilio situé à Mougins. Les toiles ont été transportées le 14 juin et sont en cours de restauration pour un budget de 10.143,50€ (dont l'intégralité du financement est assuré par la souscription de la Fondation du patrimoine). Les opérations déjà réalisées sur le tableau principal : facing, reflexage de la toile, pose de pièces, pâtinage, installation de bandes de tension, retention de la toile sur nouveau châssis, nettoyage, pose des enduits et démarrage des retouches (travail laborieux étant donné le niveau de dégradation de la toile). Lorsque la restauratrice a travaillé sur le tableau de « la vierge à l'enfant au chapelet », elle a eu la surprise de voir qu'une autre peinture était présente au dos. Cet « imprévu » nécessite un dédoublement qui est envisagé.

-Comptes rendus des réunions thématiques pour la préparation du projet de territoire de la CAPG :

Aurelio Fino a participé le 1^{er} juin à une réunion sur le développement économique spécialisée sur les activités du haut-pays et notamment de la production agricole. Le 15 juin, il a participé à une rencontre sur l'aménagement du territoire avec interprétation de la loi Notre concernant les nouvelles contraintes du transfert de compétences des 9 zones d'activité du territoire. Le 4 juillet il a participé à la présentation du projet de territoire en compagnie de Claude Blouquy et d'Anne-Marie Blanchard. Cette réunion a permis d'aborder les enjeux de la stratégie de territoire autour notamment du tourisme et de la culture mais aussi de la solidarité.

-Patrimoine : Il y a vingt ans, pendant les travaux de rénovation de la chapelle Saint-Arnoux, les ouvriers découvrent derrière l'autel, une cache contenant des ossements (attribués à un enfant), un morceau de tissu et des perles de chapelet. Averti, le curé Jacky Jobert met le trésor à l'abri. L'autel est rénové, le tabernacle réinstallé en son centre rendant à nouveau inaccessible la cache. Le dimanche 24 avril 2016, Jacky Jobert remet les reliques au Maire Fabrice Lachenmaier qui sont aussitôt replacées dans la cache mise à jour pour l'occasion : « Ce patrimoine est précieux. Nous en connaissons l'existence et un lien pourrait être fait avec le tableau situé au-dessus de l'autel sur lequel figure le blason d'un chevalier. Seuls les

historiens et les scientifiques pourront nous donner plus d'informations ». Le 18 mai 2016, les ossements mais aussi le crane de Saint-Arnoux sont remis par le Maire au Professeur Gérard Quatrehomme du CHU de Cimiez, responsable du Département de médecine légale. Des recherches historiques aux archives départementales des Alpes-Maritimes (G 24, f° 234) font état de reliques : Visite pastorale de la paroisse de Biot par l'évêque de Grasse, Louis Aube de Roquemartine, le 10 juin 1679, l'évêque signale l'existence « des saintes reliques de st Julien et st Antonin, enchassées dans une chasse de bois doré que nous avons fait mettre dans un bras d'argent, qui auraient été tirées des ossements des corps des dits saints qui sont au lieu du Mas, de l'ordre et permission de feu seigneur Leclerc évêque de Glandèves ainsi qu'appert des procédures et verbaux [..] des 8, 18 juillet, 4 et 7 août 1644 [...] sans que nous ayons trouvé aucun verbal de nos prédécesseurs ». Qu'est-ce que la science pourra nous donner comme éléments tangibles ? Nous venons de recevoir le rapport d'expertise légale et faisons face à de belles surprises (à suivre...)

-Elus d'Europe 2020 : dans le cadre de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale organisée par le Conseil de l'Europe, la commune pilote un projet avec le soutien de l'Association départementale des Maires des Alpes-Maritimes, Idées Nouvelles Europe, Nice Matin, Bouygues telecom et sous le haut-parrainage de Philippe Castanet, sous-préfet de Grasse. Jacky Dieren, photographe et correspondante de presse réaliser un portrait d'élus européens siégeant dans les conseils municipaux de nos communes départementales et une exposition se tiendra courant octobre 2016 tandis que le sous-préfet recevra les maires et élus européens autour de la thématique 2016 « Vivre ensemble dans des sociétés culturellement diverses : (se) respecter, dialoguer, interagir ».

- Dans le cadre du Congrès des Maires, le Maire a été reçu par Emmanuel Macron à Bercy pour évoquer le développement du territoire. L'échange s'est focalisé sur la nécessité de favoriser l'implantation du haut-débit et de la téléphonie mobile comme outil d'attractivité économique et de maintien des populations dans le milieu rural. Le Congrès a également été l'occasion de rencontrer les responsables régionaux de Bouygues télécom qui gère l'unique pylône mutualisé de la commune et sa mutation en technologie 3G courant juillet 2016.

-Participation à la Commission Europe de l'AMF : le Maire s'est rendu à Paris pour aborder le thème de la communication sur les questions européennes. Cette réunion a permis d'évoquer les projets de mobilité en Europe, les outils pédagogiques disponibles pour expliquer le fonctionnement du projet européen et faire un point sur l'actualité (notamment après le vote britannique de retrait de l'UE).

-Mariage de Sébastien Palazzolo et Frédéric Paccou le 2 juillet avec de nombreuses animations dans le village à cette occasion.

-CAPG : Le Maire informe le Conseil qu'il a été invité au bureau communautaire par le président Jérôme Viaud le 8 juillet dans un esprit de rassemblement. Pour rappel, le Maire du Mas avait refusé de siéger dans cette instance actant un désaccord dans la gouvernance retenue par le président : « pour une plus grande efficacité, par esprit de responsabilité, dans l'intérêt général et pour optimiser les résultats attendus du projet de territoire en construction, nous avons décidé de travailler en confiance et dans le respect de nos différences, dans une conjoncture difficile mais passionnante pour envisager l'avenir. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour que je réintègre le bureau communautaire ».

Le Conseil municipal s'est terminé à 11h.

Prochain Conseil : samedi 24 septembre 2016 à 14h.

Le Maire

Fabrice Lachenmaier